

des enfants. Il devient donc évident qu'aussi longtemps que ce but ne sera pas atteint, il n'est pas exact de dire que la question scolaire est réglée, et par conséquent, le devoir de tous les catholiques est de continuer à poursuivre avec zèle et prudence ce but indiqué par l'Encyclique.

Etant donné cet enseignement et l'état actuel des choses, c'est rendre un bien mauvais service à la cause des écoles que de la dire réglée ; et c'est faire injure à la population catholique du Manitoba que de la représenter comme satisfaite de la position qu'on lui fait en ce moment.

Elle n'a pas lutté avec constance pour ses droits pendant huit années pour en arriver à se contenter d'un semblant de justice. Elle sait la différence qu'il y a entre reconnaître *son droit à l'école catholique*, entre mettre ce droit à couvert des vicissitudes de l'avenir par une législation efficace, et l'offre de simplement tolérer des pratiques scolaires quelque peu plus en harmonie avec nos soucis en matière d'éducation que n'en autorise la loi du pays.

Elle comprend que ces pratiques scolaires, non autorisées par la loi, on pourra les lui défendre demain aussi facilement qu'on les lui permet aujourd'hui.

Elle comprend que cette défense, que ce retour strict à la loi, qu'on persiste à ne pas modifier, la rejetterait du coup vers l'école neutre.

Elle comprend que si on lui offre de l'argent aujourd'hui, c'est pour l'amener petit à petit à sacrifier *son droit* à l'école catholique.

Elle est trop fière, trop attachée à sa foi, trop préoccupée de l'avenir moral de ses enfants, pour consentir à un tel sacrifice.

Si on lui jette des miettes, dans sa pénurie, elle les prendra. Mais elle continuera à sentir son malheur, à déplorer sa situation, loin d'en être satisfaite.

Sa détresse lui mérite qu'on ne lui impose pas au loin l'humiliation de la croire satisfaite de rester dépouillée de droits aussi chers et aussi clairs que ceux qu'on persiste à ne pas lui reconnaître par des lois formelles.

Nous savons que ces lignes résument fidèlement la pensée de la minorité catholique, en même temps que les vœux et les aspirations des catholiques qui veulent conformer leur conduite à toute la direction tracée par le St. Père dans l'Encyclique *Affariis*. La réparation, pour être complète, doit s'étendre à tout ce que l'injustice a lésé de droits, de libertés et de privilèges. C'est une question de justice, partant une question qui, envisagée à son véritable point de vue, pèse d'un poids énorme dans les destinées du peuple canadien. C'est peut-être le temps de rappeler à M. Laurier cette pensée d'un auteur qu'il goûte beaucoup, dit-on. C'est Lacordaire, en effet, qui a dit : "De même qu'une maison croule quand l'architecte y a violé la loi mathématique, de